

Plan d'accompagnement

Le CPAB est bien conscient que le parcours de chaque étudiant est particulier. Ses forces, ses acquis, ses faiblesses en font sa richesse et sa diversité.

Conformément aux dispositions du décret du 7 février 2017 (M.B. 09-03-2017), dans le cadre d’un suivi pédagogique et afin d’aider l’étudiant à tout mettre en œuvre pour sa réussite, nous proposons **un plan d’accompagnement** aux apprenants.

L’ensemble du personnel pédagogique, éducatif, administratif ainsi que les étudiants sont parties prenantes de ce Plan d’Accompagnement.

Une personne de référence coordonne ce plan et en assure le suivi. C’est une personne de confiance, disponible et à l’écoute.

Ce plan a pour but d’accompagner l’étudiant.

Comme l’enseignement au CPAB est modulaire (40-60-80-120 périodes), le suivi repose principalement sur deux axes : le suivi collectif et le suivi individuel.

L’étudiant, **acteur de sa formation**, pourra solliciter la personne de référence afin de pouvoir bénéficier de ce plan d’accompagnement à sa propre initiative ou sur les conseils des enseignants.

Cet accompagnement peut donc être activé à chaque moment par l’étudiant ou un professeur. Dès qu’une difficulté particulière est rencontrée soit lors du cours, soit détectée lors d’évaluations formatives et/ou certificatives, chaque intervenant peut contacter la personne de référence.

Les enseignants amènent l’étudiant à adopter une **posture réflexive** par rapport à son apprentissage (dialogue, testing, questionnaire). Grâce à une **écoute personnalisée** **et empathique,** un **diagnostic** sera établi.

Ce plan se veut être un **soutien** moral et pédagogique pour l’étudiant. C’est lors de l’entretien personnalisé que l’exploration des différentes causes éventuelles pourra permettre la prise de conscience de l’étudiant. Il pourra alors envisager les leviers utiles à mettre en œuvre pour pallier ses difficultés.

Dans un souci d’efficience et de coordination, le CPAB a choisi de confier le suivi du Plan d’Accompagnement à Sara Hosxe.